

	<b>CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>COMPTE RENDU DE SEANCE</b>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

### **Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2018**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

MM. ROSSIGNOL-PUECH et PUJOL ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

### **COMMUNICATION**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

**Transports et stationnement (réseau TBC, pôles multimodaux) - M. Christophe Duprat**

N°1 non attribué

<b>Monsieur DUPRAT 2</b>	<b>Etude d'exploitation d'une halte ferroviaire : La Médoquine à Talence - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-596</b>
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de son engagement pour améliorer les mobilités sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite renforcer la complémentarité entre les réseaux de transport urbain et ferroviaire. Pour ce faire, elle demande la réouverture de la halte ferroviaire de La Médoquine à Talence.

Afin de vérifier la possibilité de créer la halte compte-tenu de ses répercussions sur l'ensemble de l'offre ferroviaire, il est nécessaire pour SNCF réseau, de mener une étude d'exploitation qu'elle pilotera en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole.

Cette délibération a pour objet d'adopter la convention de financement de l'étude d'exploitation de la halte, que la Métropole prévoit de cofinancer à hauteur de 60 000€ HT, soit 50% de son coût global, les 50% restants étant financés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Mme BEAULIEU, MM. DELLU, CHAUSSET, HURMIC, A. CAZABONNE, GARRIGUES, ROSSIGNOL-PUECH, RAYNAL, TURBY, Mme DE FRANÇOIS, MM. TURON, GUICHARD, Mme BOUTHEAU, MM. FELTESSE et SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

## Sites majeurs d'attractivité économique - Mme Virginie Calmels

**Madame  
CALMELS  
3**

**Association SOFILM Summercamp - Année 2018 - Subvention de  
fonctionnement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-597**

L'association SOFILM Summercamp a été créée pour favoriser le développement et la promotion de la culture cinématographique.

Pour cela, l'association organise des résidences d'écriture dans le but de produire des films (longs et courts métrages), des festivals, et toute manifestation ou entreprise favorisant la diffusion d'œuvres cinématographiques.

Dans ce cadre, elle s'est engagée dans l'organisation et l'animation de résidences dédiées au long métrage de genre, afin de favoriser le renouvellement de ce format d'œuvre cinématographique en France.

Bénéficiant du soutien financier de Bordeaux Métropole (subvention de 150 000€ votée par le Conseil de Métropole du 24 novembre 2017), la première session de ces résidences a débuté à l'automne 2017 sur le territoire de Bordeaux Métropole à Floirac.

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2017 pour un montant de 150 000 € TTC (toutes taxes comprises) est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 150 000 TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 419 525 €. Grâce à un abondement octroyé par le Centre national du cinéma (CNC), la subvention pourrait être augmentée de 75 000 € et s'élever à 225 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 53,6 % du budget global de 419 525 €.

Dans l'hypothèse où la subvention du CNC ne serait pas confirmée, l'engagement de Bordeaux Métropole se limiterait à 150 000 €.

**Unanimité**

**Madame  
CALMELS  
4**

**Association SAMPE (Society for the advancement of material and  
process engineering) - Organisation pour action spécifique des  
journées techniques du SAMPE - Subvention de Bordeaux Métropole  
- Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-598**

Le SAMPE « Society for the advancement of material and process engineering » a été créé en 1944 aux Etats-Unis par des membres de l'industrie aéronautique.

Ses objectifs sont de :

- former un réseau international dans le domaine des matériaux et procédés,
- promouvoir les échanges des connaissances entre les différents membres,
- augmenter les connaissances de chaque membre,
- promouvoir le développement des matériaux et procédés dans le but d'améliorer la qualité, la durée de vie dans le respect de l'environnement,
- assister les étudiants et les universités dans leurs relations avec l'industrie.

Le SAMPE regroupe aujourd'hui au niveau mondial 15 000 ingénieurs, scientifiques, universitaires et étudiants venants des industries de l'aéronautique et de l'espace principalement, mais également d'autres secteurs d'activités en lien avec les matériaux innovants. Ces membres sont répartis entre 40 « chapitres », qui proposent à leurs membres des prestations telles que :

- conférences internationales,
- salons professionnels,
- forums dédiés aux matériaux, procédés, mise en œuvre et tests,
- revue professionnelle.

Au niveau européen le SAMPE compte 1 500 membres, dont 300 en France, ce qui fait de l'association SAMPE France le plus important chapitre européen.

Bordeaux Métropole qui soutient cette association pour la première fois en 2018 est sollicitée pour un soutien financier de 5000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de

134 750 € TTC.

La participation de Bordeaux Métropole représente 3,71% % du budget global.

**Unanimité**

**Madame CALMELS 5**                      **L'Etat - Bordeaux Métropole - Ville de Bordeaux - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) - Convention de partenariat pour le cinéma et l'image animée et la création numérique - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-599**

Conciliant une approche culturelle et une approche économique dans le champ du cinéma, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux entendent s'inscrire dans une dynamique commune basée sur la complémentarité de leurs compétences et moyens dans ce domaine afin d'engager un partenariat avec l'Etat (DRAC-Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine), et avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre de sa politique de coopération avec les collectivités territoriales.

Au regard de ces complémentarités, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux conviennent de travailler conjointement sur la base d'une convention triennale et reconductible avec la DRAC et le CNC, clarifiant leurs apports respectifs sur une sélection de projets, avec la volonté d'impliquer le CNC dans ces actions emblématiques et structurantes, afin de consolider le soutien financier qui peut leur être apporté et afin de les pérenniser.

**Unanimité**

**Madame CALMELS 6**                      **Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - Bilan 2018 - Perspectives 2019 - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-600**

Depuis 2001, Bordeaux Métropole pilote et coordonne sa présence et celle de ses partenaires au MIPIM, premier salon international de l'immobilier qui se tient annuellement à Cannes. Cette opération partenariale de promotion du territoire est réalisée, depuis 2017, sous la bannière commune « Magnetic Bordeaux ».

Le présent rapport présente le bilan de l'édition 2018 et propose les nouvelles orientations pour l'année 2019 qui constitue une étape importante dans la participation de Bordeaux Métropole et de ses partenaires au MIPIM, en cohérence avec le déploiement et la montée en puissance de la stratégie d'attractivité et la marque partagée du territoire.

**Unanimité**

**Zones d'activité de proximité - Économie sociale et solidaire - Commerce et artisanat - Mme Christine Bost**

**Madame BOST 7**                      **Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien en investissement immobilier en faveur du Livre vert à Bordeaux - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-601**

Le Livre vert, entreprise d'insertion par l'activité économique spécialisé dans la collecte, la revalorisation et la seconde vie du livre, est un acteur de l'ESS (Economie sociale et solidaire) de la Métropole bordelaise. La création d'emploi et la question environnementale sont au coeur de son projet. Le Livre vert compte aujourd'hui 10 salariés dont 6 sur un parcours d'insertion

professionnelle. Le projet du Livre vert s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » de Bordeaux Métropole.

Son entrepôt, situé au 210 avenue du Docteur Schinazi à Bordeaux, n'a pour l'instant aucune isolation, ni d'équipement de chauffage. Pour une amélioration des conditions de travail des salariés en insertion et des accompagnateurs socioprofessionnels, le Livre vert souhaite réaliser des travaux pour qu'une installation de chauffage soit faite avant le début de l'hiver. La structure procède également à un réaménagement des bureaux, qu'elle va installer à l'étage de l'entrepôt afin d'agrandir l'espace de production et stockage au rez-de-chaussée.

Pour cette opération de travaux, Bordeaux Métropole est sollicitée par le Livre vert pour une aide à l'investissement immobilier de 20 000 € pour un plan de financement de 68 139 € hors taxes (HT). Cependant, il est proposé d'octroyer à la structure une aide de 15 000 €, soit une participation métropolitaine de 22% du plan de financement.

**Unanimité**

### **Transports de demain (création TCSP, SDODM) - M. Michel Labardin**

**Monsieur  
LABARDIN  
8**                      **La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Convention pour l'animation  
des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-602**

La convention présentée fait suite à la demande de subvention de l'association « La ronde des quartiers de Bordeaux ». Accompagnée par l'association « Fondaudègement Vôtre », « La ronde des quartiers » s'est fixée comme objectif d'être le relais terrain des différentes actions pour dynamiser les commerces de la rue Fondaudège pendant les travaux d'aménagement de la ligne D du tramway.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de l'action d'animation initiée en 2017 pour laquelle Bordeaux Métropole avait participé au financement à hauteur de 49 640€.

La demande de subvention 2018 s'élève à 38 340€ – soit 68% de l'action globale – et porte sur l'animation des commerces de la rue et la communication autour des commerces (carte de fidélité multi-commerces, animations mensuelles « Les jeudis de Fondaudège », campagnes radios, page réseaux sociaux, notes d'informations, réunions conviviales, service de vélo-taxi).

Les commerçants du secteur Fondaudège ont remonté une bonne satisfaction de l'animation menée par l'association depuis le début de l'action en septembre 2017.

**M. JAY, Mme DELAUNAY, M. JUNCA, Mmes BOST et BERNARD sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

### **Finances - M. Patrick Bobet**

**Monsieur BOBET  
9**                      **Conditions d'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole à certains  
créanciers de l'Agence France Locale - Année 2018 - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-603**

Dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole au groupe Agence France Locale (AFL) le 19 décembre 2014 et conformément aux statuts de la société Territoriale, aux statuts de l'AFL et au

pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'AFL dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 10**      **Constitution d'un groupement de commandes - Autorisation d'une convention de groupement de commandes semi-intégré pour le recours à une plateforme de dons dans le cadre du mécénat - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-604**

Bordeaux Métropole propose aux communes ayant mutualisé la fonction mécénat de mettre en place un groupement de commandes pour le recours à une plateforme de dons, dans le cadre du mécénat.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 11**      **VILLENAVE D'ORNON - OPH métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 41 logements locatifs sociaux, sis, résidence "Domaine de Baugé 2", rue Raoul Stonestreet - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant total de 3 834 144 euros auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2018-318 du 15 juin 2018 - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-605**

En date du 15 juin 2018, le Conseil métropolitain adoptait la délibération n° 2018-318, reçue à la préfecture de la Gironde le 28 juin 2018 et relative à l'octroi de la garantie métropolitaine à l'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis concernant quatre prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces emprunts étant destinés au financement de la construction de 41 logements locatifs sociaux sur la commune de Villenave d'Ornon.

Or, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a annulé le contrat de prêt initial n°66274 pour lequel Bordeaux Métropole avait accordé sa garantie par délibération n°2018-318.

Par conséquent, cette présente délibération annule et remplace la délibération n° 2018-318. Ainsi, l'Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole Aquitanis formule une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type : Prêt locatif aidé d'intégration de 299 522 € (PLAI foncier) et de 864 940 € (PLAI), ainsi que de type Prêt locatif à usage social (PLUS) de 633 261 € (PLUS foncier) et de 2 036 421 € (PLUS). Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 41 logements collectifs locatifs (28 PLUS et 13 PLAI), sis, résidence « Domaine de Baugé 2 », rues Roger Senturenne et Raoul Stonestreet sur la commune de Villenave d'Ornon.

Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur BOBET 12 OPH métropolitain Aquitanis - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement pour la rénovation de logements sociaux sur Bordeaux Métropole - Prêt Bonifié d'un montant de 4 945 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-606**

Au printemps 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a annoncé la mise en place d'une enveloppe de 2 milliards d'euros, sous forme de Prêts haut de bilan bonifiés (PHBB), pour le logement social. Cette enveloppe, mise en place avec le concours d'Action Logement, doit permettre aux organismes d'Habitations à loyer modéré d'accélérer leurs investissements. Par convention, les bailleurs s'obligent à réhabiliter plus et mieux en privilégiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.

Le principe du dispositif repose sur un prêt à 0 %, (bonification de la CDC et d'Action Logement) pendant 20 ans et un remboursement différé à partir de la 21ème année (pour les prêts à 40 ans).

Le versement des fonds s'effectuera une fois par an, en début de chaque période d'investissement. Chaque versement fera l'objet d'un contrat distinct.

L'Office public de l'habitat métropolitain Aquitanis, souhaite s'engager dans cette démarche pour un montant global de prêts haut de bilan de 26 640 000 € sur la période 2016/2018. Cela lui permettrait, d'ici la fin de l'année 2018, de produire en plus de ses objectifs initiaux 270 nouveaux logements et de réhabiliter 1989 logements supplémentaires.

Ainsi, notre établissement est appelé en garantie sur la base d'un nouveau contrat pour l'exercice 2018 d'un montant de 4 945 000 euros.

Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :  
Madame DE FRANÇOIS**

**Monsieur BOBET 13 SA D'HLM DOMOFRANCE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement pour la construction de logements sociaux neufs sur Bordeaux Métropole - Prêt Bonifié d'un montant de 8 120 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-607**

Au printemps 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a annoncé la mise en place d'une enveloppe de 2 milliards d'euros, sous forme de Prêts haut de bilan bonifié (PHBB), pour le logement social. Cette enveloppe, mise en place avec le concours d'Action Logement, doit permettre aux organismes d'Habitations à loyer modéré d'accélérer leurs investissements. Par convention, les bailleurs s'obligent à réhabiliter plus et mieux en privilégiant les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.

Le principe du dispositif repose sur un prêt à taux 0 %, (bonification de la CDC et d'Action Logement) pendant 20 ans et un remboursement différé à partir de la 21ème année (pour les prêts à 40 ans).

Le versement des fonds s'effectuera une fois par an, en début de chaque période d'investissement. Chaque versement fera l'objet d'un contrat distinct.

La Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance, souhaite s'engager dans cette démarche pour un montant global de prêts haut de bilan de 20 605 000 € sur la période 2016/2018. Cela lui permettrait, d'ici la fin de l'année 2018, de produire en plus de ses objectifs initiaux 517 nouveaux logements et de réhabiliter 768 logements supplémentaires.

Ainsi, notre établissement est appelé en garantie sur la base d'un nouveau contrat pour l'exercice 2018 d'un montant de 8 120 000 euros.

Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 14 SAEM InCité - Réaménagement d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-608**

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) InCité a formulé une demande tendant à la réitération de la garantie métropolitaine suite au réaménagement d'une ligne de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 15 BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 33 logements collectifs locatifs, quai Armand Lalande, Bassins à flot, îlot P2, bâtiments C1 et C3 - Emprunts d'un montant total de 3 666 986 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-609**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 1 224 631 € et 2 442 355 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 33 logements collectifs locatifs, quai Armand Lalande, Bassins à flot, îlot P2, bâtiments C1 et C3, à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 16 BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition Amélioration de 3 logements collectifs locatifs, 15 rue Buhan - Emprunts complémentaires d'un montant total de 51 745 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-610**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) d'un montant total 51 745 €. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont

destinés à assurer le financement complémentaire d'une opération d'acquisition et d'amélioration de 3 logements sociaux collectifs locatifs (1 PLAI et 2 PLUS). Cette opération est située 15 rue Buhan sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 17**      **LORMONT - SCIC d'HLM L'ABRI FAMILIAL - Construction de 8 logements individuels en location-accession, rue des Marguerites, "Les Corolles" - Emprunt de 1 034 945 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-611**

La Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré (SCIC d'HLM) L'ABRI FAMILIAL a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 1 034 945 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et destiné à financer la construction de 8 logements individuels en location-accession, rue des Marguerites, "Les Corolles" à Lormont. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 18**      **LORMONT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 54 logements locatifs, dont 8 individuels et 46 collectifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne - Emprunt complémentaire de 303 326 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-612**

Par délibération n° 2011/0819 du 25 novembre 2011, Bordeaux Métropole a accordé sa garantie à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE pour le remboursement de deux emprunts de 1 034 587 € et 5 884 528 €, de type Prêt renouvellement urbain Construction démolition (PRU CD), à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 54 logements locatifs, dont 8 individuels et 46 collectifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne à Lormont. Suite à la clôture de cette opération, la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt complémentaire de 303 326 € contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Monsieur BOBET 19**      **MERIGNAC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, 445-455, avenue de Verdun, résidence "Opal & Sens" - Emprunts d'un montant total de 235 093 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-613**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour deux emprunts de 25 700 € et 34 696 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 63 681 € et 111 016 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 3 logements collectifs locatifs (1 PLAI et 2 PLUS), 445-455, avenue de Verdun, résidence "Opal & Sens" à Mérignac. Il est proposé d'y réserver une

suite favorable.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur BOBET 20      DIVERS COMMUNES - SA d'HLM LOGEVIE - Réhabilitation de 660  
logements pour personnes âgées situés dans différentes communes  
de la Métropole - Emprunts d'un montant de 988 953 euros de type  
PAM auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-614**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logévie a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de type Prêt à l'amélioration (PAM) de 988 953 €. Cet emprunt a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Il est destiné à financer la réhabilitation de 660 logements pour personnes âgées. Ces logements sont situés au sein de résidences pour personnes âgées dans différentes communes faisant parties de Bordeaux Métropole. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

**Unanimité**

**Administration générale - Ressources humaines - M. Jean-François EGRON**

**Monsieur EGRON 21      Recours à des agents non-titulaires - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-615**

Dans le cadre de l'organisation des services de Bordeaux métropole, compte tenu de la spécificité de certains postes et des compétences, il apparaît nécessaire de pouvoir recourir, le cas échéant, à des agents non-titulaires

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 22      Protocole transactionnel Total Marketing France - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-616**

Il s'agit d'autoriser la signature d'un protocole d'accord avec la société Total Marketing France pour assurer le paiement, sans pénalité, de consommations hors marché.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 23      Appel à projet sports, loisirs et culture pour les agents - Choix de  
l'association - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-617**

Après réunion et avis argumenté du Comité de sélection, il est proposé de retenir l'Union Bordeaux Métropole (UBM) comme association unique bénéficiant des subventions de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux pour le soutien de leurs agents dans la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 24**     **Accès des entreprises locales à la commande publique : convention de partenariat avec la centrale d'achat public UGAP - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-618**

Bordeaux Métropole utilise depuis 2006 le levier de la commande publique pour peser sur le développement économique du territoire afin de renforcer l'accès des artisans, des TPE/PME (Très petites entreprises, Petites et moyennes entreprises) à la commande publique.

La centrale d'achat public UGAP a pour sa part mis en place dès 2014 une organisation visant à sensibiliser les entreprises porteuses d'innovation aux besoins des acheteurs publics et à leur faciliter l'accès à ses propres consultations.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole souhaite élargir son partenariat économique déjà engagé avec l'UGAP à la conduite d'opérations conjointes de détection et d'accompagnement des entreprises du territoire sur le volet de l'innovation. Avec l'appui des acteurs du développement économique du territoire, un programme annuel de rencontres est organisé avec les entreprises locales concernées par le programme de renouvellement des marchés de cette centrale d'achat afin de leur permettre de concourir dans les meilleures conditions.

Sans présumer du résultat des appels d'offres lancés par l'UGAP, cette démarche donne la possibilité aux entreprises du territoire d'intégrer son panel de fournisseurs et ainsi d'accroître leurs chiffres d'affaires par un accès à des marchés publics nationaux.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 25**     **Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive sur le territoire de Bordeaux Métropole - Demande de subvention d'Etat pour l'année 2019 - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-619**

Conformément au décret n°2016-1485 du 2/11/2016, le financement des diagnostics d'archéologie préventive réalisés par les collectivités territoriales est dorénavant assuré par le versement d'une subvention de l'État. Par délibération n°2017-797 du 22 décembre 2017, Bordeaux Métropole a décidé que son Centre archéologie préventive ne réaliserait plus qu'au cas par cas les diagnostics prescrits par l'État sur son territoire, lui permettant ainsi de percevoir une subvention au titre de l'article L.524-11 du Code du patrimoine. La subvention accordée pour 2019 doit faire l'objet d'une demande auprès du Ministère de la culture et de la communication avant le 31 décembre 2018. Il est proposé de permettre à Bordeaux Métropole de bénéficier de ce financement.

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 26**     **Recours aux contrats d'apprentissage - Accueil de jeunes mineurs - Complément de la délibération 2018-415 - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-620**

Par Délibération 2018-415 du 6 Juillet 2018, Bordeaux Métropole s'est engagée, pour la rentrée scolaire 2018-2019 à accueillir 83 apprentis, âgés de 18 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure pour les travailleurs handicapés) en vue de les accompagner et les préparer à leurs diplômes, (de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP) jusqu'au master 2), les formant ainsi à différents métiers.

Bordeaux Métropole, souhaite élargir ce dispositif et en faire également bénéficier des candidats mineurs afin de leur permettre d'acquérir des connaissances théoriques dans leur parcours scolaire et les mettre en application dans un EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Autorisation - Décision

**Unanimité**

**Monsieur EGRON 27**      **Prise en charge des situations d'agents ayant vécu un traumatisme psychique - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-621**

Convention avec le centre d'accueil spécialisé dans le repérage et le traitement des traumatismes psychiques (CASPERTT), pour accompagner les agents ayant vécu un traumatisme psychique, lié au travail ou ayant des répercussions sur le travail.

**Unanimité**

**Proximité (relation avec les communes et CODEV) - M. Franck RAYNAL**

**Monsieur RAYNAL 28**      **Règlement d'intervention "Sport" - Commune de Saint-Louis-de-Montferrand - Versement d'un fonds de concours pour la réhabilitation de terrains de jeux synthétiques - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-622**

Par délibération n° 2014/0080 du 14 février 2014, Bordeaux Métropole adoptait un règlement d'intervention lui permettant de soutenir les investissements sportifs des communes membres, à hauteur du soutien apporté à la ville de Bordeaux, pour la construction du nouveau stade.

Par délibération n° 2015/0393 du 10 juillet 2015, 27 demandes de fonds de concours portant sur 26 équipements ont été transmises par des communes éligibles au bénéfice du règlement et 16 projets, suffisamment matures, pouvaient dès lors disposer d'un fonds de concours.

Parmi ces 16 opérations, était présenté dans la délibération du 10 juillet 2015, le projet de transformation des ateliers municipaux en salle multisport porté par la ville Saint-Louis-de-Montferrand. Toutefois, ce projet ne pouvant finalement se concrétiser, la ville projette la réhabilitation de terrains de jeux synthétiques pour lesquels elle sollicite une contribution métropolitaine de 27 838,16 €. Ce fonds de concours remplace celui voté en 2015, destiné initialement au projet de salle multisport d'un montant de 43 015,00 €.

**Unanimité**

**Monsieur RAYNAL 29**      **Contrat de co-développement 2018-2020 - Adaptation des contrats - Décision- Autorisation**  
**Délibération n° 2018-623**

Les contrats de co-développement 2018-2020 traduisent en actions opérationnelles les objectifs partagés entre Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune.

L'article 6 des contrats prévoit la possibilité de faire des adaptations des contrats selon le principe de substitution d'actions, avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeux. Le présent rapport concerne les ajustements demandés par la ville de Bordeaux.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
30**                      **BLANQUEFORT - Appel à projets "Les halles généreuses" - Cession  
de la parcelle cadastrée CA 29 d'une superficie de 21 789 m<sup>2</sup> -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-624**

Dans le cadre d'une politique volontariste visant au développement de l'emploi et à la compétitivité de la Métropole, le Bureau de Bordeaux Métropole a proposé le 9 juillet 2015 d'élargir le champ d'intervention de La Fab à des opérations nouvelles en matière d'aménagement économique. Cette disposition a été approuvée par la délibération n°2015-781 du 18 décembre 2015. En 2017, Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt, Aménager innover redessiner entreprendre (AIRE) qui a pour objet de renouveler l'immobilier d'entreprises sur 10 sites identifiés, situés sur le territoire métropolitain. Parmi ces fonciers, le site de projet de Blanquefort Duvert, pour partie propriété de Bordeaux Métropole, se situe en entrée de la grande zone industrielle de Blanquefort. Le 4 octobre 2017, le groupement dont la société GA Promotion est mandataire a été désigné lauréat avec l'agence d'architecture Office Kersten Geers David Van Severen (KGDVS), les paysagistes Trouillot & Hermel, le bureau d'études environnemental agi2D.

La présente délibération vise donc à solliciter l'accord du Conseil métropolitain concernant la cession de la parcelle CA 29, permettant la réalisation du projet "Les halles généreuses".

Cette cession interviendrait au prix de 1 197 120 H.T, qui n'est pas inférieur à celui de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
31**                      **PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain : Bordeaux Inno Campus -  
Avenue de Canéjan - Acquisition d'un ensemble immobilier - Décision  
- Autorisation  
Délibération n° 2018-625**

Dans le cadre de l'opération Bordeaux Inno Campus et plus précisément s'agissant de l'opération d'aménagement extra rocade sur la commune de Pessac, il est nécessaire d'acquérir à l'amiable dans un premier temps, des emprises foncières pour la réalisation prochaine de voiries et la constitution de réserves foncières.

Ce rapport concerne l'acquisition en pleine propriété d'un ensemble immobilier cadastré ES 66, d'une contenance de 27a 04ca et d'environ 483 m<sup>2</sup> en droit indivis correspondant aux parcelles cadastrées ES68/69/90 et 92, sachant que l'immeuble en question est occupé par une entreprise selon un bail commercial.

Cette acquisition pourrait s'effectuer au prix de 480 000 €, montant qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 05/09/2018 en prenant en compte la marge de négociation.

Un second rapport concernant le montant de l'indemnité d'éviction du locataire commercial (125 000 €) est présenté à ce même conseil, sachant que cette deuxième indemnisation ne pourra être régularisée que lorsque Bordeaux Métropole sera propriétaire de l'ensemble immobilier.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
32**

**PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain : Bordeaux Inno Campus -  
Avenue de Canéjan - Eviction de la société Sobofa : indemnisation -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-626**

Dans le cadre de l'opération Bordeaux Inno Campus et plus précisément s'agissant de l'opération d'aménagement extra rocade sur la commune de Pessac, il est nécessaire d'acquiescer à l'amiable dans un premier temps, des emprises foncières pour la réalisation prochaine de voiries et la constitution de réserves foncières.

Vous venez de voter par la délibération précédente l'acquisition d'un ensemble immobilier occupé selon les termes d'un bail commercial qui sera réitéré par acte authentique précédemment au versement de cette indemnité.

Au terme des négociations entreprises avec le locataire le montant de l'indemnité d'éviction s'élèverait au montant de 125 000 €, indemnité qui n'est pas supérieure à celle de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 05/09/2018, en incluant la marge d'appréciation de 10%.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
33**

**BEGLES : Route de Toulouse - rue Jules Verne - Cession partielle de  
la parcelle cadastrée AB 3 (2978 m<sup>2</sup>) pour la réalisation d'un  
programme d'habitat participatif -Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-627**

Suite à la demande de la coopérative d'habitants Boboyaka la Castagne, en partenariat avec le Comité ouvrier du logement ( COL), en accord avec la ville de Bègles; il est donc envisagé de vendre un terrain à bâtir d'environ 2978 m<sup>2</sup> grevé d'une servitude définitive d'environ 298 m<sup>2</sup> au profit de la métropole pour l'entretien du ruisseau d'Ars aujourd'hui canalisé, en vue de réaliser un programme de construction d'habitat participatif développant une surface de plancher totale de près de 1490 m<sup>2</sup> comprenant 17 logements ( 12 PLS et 5 livres ) pour 1050 m<sup>2</sup> ; près de 260 m<sup>2</sup> d'espace commun et 180 m<sup>2</sup> environ d'espace social.

La cession s'effectuerait au montant de 432 800 € HT montant intégrant une décote foncière de 20 % par rapport à l'estimation du Domaine, relative au règlement d'intervention en faveur du logement social mis en place par la délibération du 14/02/2014.

L'avis de la Direction de l'immobilier de l'État culmine à 541 000 € HT

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
34**

**MÉRIGNAC- Cession d'une parcelle bâtie cadastrée AP 97 d'une  
contenance de 8a, sise 3 rue Paul Langevin - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-628**

La Fab a été missionnée par Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac pour engager le processus de mutations foncières et d'aménagement de l'ilot témoin dit de Langevin.

En complément de biens en cours d'acquisition par un promoteur, il est nécessaire de céder à ce dernier une parcelle bâtie de 800 m<sup>2</sup>, dont la démolition lui incombera, afin de réaliser une opération de construction de 74 logements (10 en abordable et 23 de type PLAI - Prêt locatif aidé d'intégration et PLUS - Prêt locatif à usage social) répondant aux objectifs de la Métropole.

La transaction interviendrait à hauteur de 321 133 €, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la DIE en date du 9 avril 2018.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 35**                      **BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flot - Rachat de parcelles auprès de la ville- Modification de la délibération 2018/425 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-629**

La délibération de bordeaux métropole de juillet 2018 comporte une erreur quant à la désignation des biens à acquérir auprès de la ville, qui doit être rectifiée en vue de la passation de l'acte. La vente porte en définitive sur les parcelles cadastrées RY1/26 et 27 et non pas sur RY 26/27 et 28.

Les autres termes de la délibération (prix 3 158 100 € et remboursement des frais 1 224 259.98 €) demeurent inchangés.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 36**                      **MERIGNAC - Cession de 2 parcelles en nature de terrain sises à Mérignac sises Place Charles de Gaulle cadastrées BD 300 et BD 302 d'une contenance de 5a82ca - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-630**

Ce rapport a pour objet d'autoriser la cession à la commune de Mérignac de 2 parcelles appartenant à Bordeaux Métropole, d'une contenance de 5a82ca afin de permettre à l'acquéreur, en partenariat avec les services de l'Etat, de réaliser un nouveau commissariat de la police nationale dont certains espaces seront mutualisés avec la police municipale, ainsi qu'une opération de logements sur la parcelle mitoyenne.

Le prix de cession de ce terrain, fixé à 231 345€, tient compte de la délibération n°2007/0440 du 22 juin 2007 portant sur les orientations stratégiques de la politique foncière de la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole. Il s'établit donc à 75% du prix fixé par France Domaine dans son avis du 16 mars 2018.

**Unanimité**

**Monsieur MANGON 37**                      **Talence - rue Roustaing - Mise en vente par adjudication d'un bien de Bordeaux Métropole - AK499 - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-631**

Par délibération du 27 octobre 2017 - n° 2017-651, le Conseil de Bordeaux Métropole autorisait la mise en vente du bien situé 119, rue Roustaing à Talence.

Cependant, le bien dans sa globalité relevait du domaine public métropolitain.

C'est ainsi qu'il a fallu procéder au déclassement de cette parcelle.

Ceci étant fait, il convient de délibérer de nouveau pour autoriser la mise en vente de ce bien.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
38**

**BORDEAUX Métropole - Opération d'intérêt national Euratlantique -  
ZAC Saint-Jean Belcier - Ancien parking relais Carle Vernet - Cession  
à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique  
(EPABE) - Modification de la délibération 2016/610 du 21 octobre 2016  
- Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-632**

Par délibération n°2016-610 du Conseil métropolitain du 21 octobre 2016, il a été décidé de céder à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) une emprise foncière non bâtie dûment déclassée située à l'intersection entre la rue Carle Vernet et la rue Beck à Bordeaux correspondant à l'ancien parking relais Carle Vernet aux fins de son affectation au projet d'aménagement Saint Jean Belcier ainsi que la constitution d'une servitude de passage au profit de Bordeaux Métropole.

Il s'avère que, compte tenu de l'évolution du projet, d'une part, l'emprise à céder à l'Etablissement public administratif (EPA) a été modifiée et d'autre part, le projet de constitution d'une servitude de passage a été abandonné au profit de la création d'un volume restant appartenir à Bordeaux Métropole ledit volume accueillant un réseau.

Les volumes supérieurs seront quant à eux, cédés à l'EPA.

La modification de l'emprise cédée a une incidence sur le montant de la vente qui pourrait intervenir au prix unitaire de 117,17€/m<sup>2</sup> compte tenu de l'actualisation prévue dans le protocole foncier liant l'EPABE et Bordeaux Métropole soit, pour une emprise de 2 869 m<sup>2</sup> (emprise de la volumétrie incluse), un montant de 336 161 €, ce prix étant conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2018-33063V2495 du 7 août 2018, régulièrement consultée.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
39**

**BORDEAUX - Rue du Doyen Cirot et rue du Docteur Rocaz - Bassin  
de retenue "Carreire" - Acquisition du terrain d'assiette auprès  
d'Aquitanis - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-633**

Bordeaux Métropole a aménagé le bassin de retenue des eaux dénommé "Carreire" sur des terrains situés à Bordeaux, rue du Doyen Cirot et rue du Docteur Rocaz, appartenant à Aquitanis. La régularisation foncière de l'assiette à titre gratuit au profit de la Métropole car s'analysant comme un transfert de charges vers l'acquéreur.

**Unanimité**

**Monsieur  
MANGON  
40**

**Contribution de Bordeaux Métropole au Schéma régional  
d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
(SRADDET) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-634**

Le 12 Octobre 2017, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé la concertation sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 Août 2015 lui a confié l'élaboration.

L'objectif est de disposer d'un projet de schéma abouti fin 2018. Ce SRADDET va revêtir une importance capitale pour l'avenir de tous les territoires aquitains, qu'ils soient métropolitains, urbains, périurbains ou ruraux.

Sur ces bases, le Président de Bordeaux Métropole a demandé à l'exécutif régional de l'associer le plus étroitement possible à l'élaboration du futur document, comme le prévoit la Loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui dispose que l'établissement métropolitain soit pleinement associé dès l'amont à l'élaboration du SRADDET, et non simplement pour avis, sur un schéma déjà esquissé. C'est dans cette perspective qu'un groupe de travail associant des Vice-présidents de la Région et de Bordeaux Métropole a été créé, afin de suivre et de coopérer au plus près à l'élaboration de ce futur document.

Pour autant, une contribution formelle de Bordeaux Métropole, précisant les attentes et les propositions de contenu qu'elle souhaite voir intégrées dans le futur schéma, a paru indispensable, faisant entendre la voix de notre territoire métropolitain dont le rôle est essentiel pour l'aménagement et le développement de la Région.

Le présent rapport a pour objet de valider la contribution de Bordeaux Métropole au SRADDET.

**Mme MELLIER, M. PUYOBRAU, Mmes VILLANOVE, CASSOU-SCHOTTE, M. HURMIC, Mme BOST et M. TURON sont intervenus sur ce dossier.**

#### **Majorité**

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE**

**Monsieur MANGON  
41**

**POPSU 3 : Participation de Bordeaux Métropole au programme de recherche POPSU Métropoles ' Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ' - Signature d'une convention de partenariat tripartite entre l'Etat (Ministère de la cohésion des territoires, plan urbanisme construction architecture (PUCA), le GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-635**

L'Etat, via les ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires, engage, pour la troisième édition, un nouveau programme de recherche triennal (2018-2020) intéressant une approche comparative, aux échelles européenne et nationale, des projets et stratégies urbaines (POPSU 3 : Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines) conduits par les métropoles françaises sur leurs territoires respectifs.

Par délibération de mars 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'instar de plusieurs grandes agglomérations françaises, avait participé à une première édition de ce programme, destinée à analyser les modalités de mutation des espaces urbains, notamment, à Bordeaux, celles des transformations urbaines autour du tramway et des quais. Dans une deuxième édition, dite POPSU 2, datant de mai 2011, le programme de recherche s'était concentré sur l'analyse des dynamiques de métropolisation, notamment à travers la programmation des grands projets urbains.

Il s'agit, pour cette troisième édition, d'engager Bordeaux Métropole dans une nouvelle phase de ce programme de recherche conduit en partenariat avec l'Etat qui étudie cette fois les solidarités territoriales des métropoles avec les territoires voisins et leur capacité à proposer un modèle

d'organisation territoriale qui réponde aux défis du futur, notamment celui de l'adaptation aux transitions énergétiques et climatiques et l'évolution des modes de vie. Ce travail, financé à parité par la métropole et l'Etat, sera valorisé par la publication d'ouvrages de référence permettant de situer le projet bordelais dans l'échiquier national et européen. Il s'appuiera notamment sur la démarche « Bordeaux 2050 » conduite par notre établissement public.

**Unanimité**

**Nature (55000 ha, espaces naturels et agricoles) - M. Clément Rossignol Puech**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
42**                      **Lormont - Subvention pour la manifestation ' Les Bucoliques ' du  
samedi 8 septembre 2018 - Contrat de co-développement 2018-2020 -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-636**

La 5ème manifestation « Les Bucoliques » s'est déroulée le samedi 8 septembre 2018 sur la commune de Lormont, dans le parc du château des Iris, organisée par la ville de Lormont et l'association les Orchis des Collines.

Cette manifestation, libre d'accès et ouverte à tout public, vise à sensibiliser le public à la protection de l'environnement, à l'écologie et la biodiversité en proposant différentes animations, des ateliers de fabrication et d'initiation ainsi que des spectacles.

Elle est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 sous la fiche action n°C042490112. Elle entre également dans le cadre du règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole, défini par la délibération n°2018-154 du 23 mars 2018, en répondant aux critères définis visant, notamment, d'accompagner les communes sur les natures d'opérations concernant la "communication, sensibilisation, l'animation".

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
43**                      **Blanquefort - Parc des jalles - Lac de padouens - Construction d'une  
base nautique - Contrat de co développement 2018-2020 - Subvention  
d'investissement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-637**

La commune de Blanquefort s'est engagée dans la préservation et la valorisation de ses espaces naturels en mettant en œuvre des travaux pour l'aménagement des anciennes gravières exploitées sur son territoire, et notamment la gravière de Padouens Nord. Cette action s'intègre à la « stratégie métropolitaine d'aménagement écologique des sites de projet", qui dans le cadre du règlement d'intervention nature, permet à Bordeaux Métropole de porter une expertise et un accompagnement financier auprès des communes dans ce cadre. La commune de Blanquefort sollicite aujourd'hui la participation financière de Bordeaux Métropole, à hauteur de 175.000 € au titre du règlement d'intervention nature, soit 49,6 % du budget global prévisionnel pour cette action inscrite au contrat de co développement 2018-2020.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
44**

**Blanquefort - Parc des jalles - Animations autour du site de La  
Vacherie et des espaces de nature ' - Contrat de co développement  
2018-2020 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-638**

A partir de la rénovation du bâtiment de La Vacherie et de l'aménagement du site, la commune de Blanquefort s'est engagée à assurer une animation continue sur le site, autour des thématiques agriculture, alimentation et nature. En 2018, un événement particulier métropolitain est organisé avec une « Grande transhumance métropolitaine » amenant un troupeau de moutons de Villenave d'Ornon à Blanquefort en passant par Bordeaux. La commune de Blanquefort sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 5 000 € HT soit 50 % du budget global prévisionnel.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
45**

**Blanquefort - Parc des jalles - Aménagement des gravières des  
Flamands- Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention  
d'investissement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-639**

La commune de Blanquefort s'est engagée dans la préservation et la valorisation de ses espaces naturels en mettant en œuvre des travaux pour l'aménagement des anciennes gravières exploitées sur son territoire, et notamment la gravière des flamands. Ce type d'actions s'intègre à la "stratégie métropolitaine d'aménagement écologique", qui dans le cadre du règlement d'intervention nature, permet à Bordeaux Métropole de porter une expertise et un accompagnement financier auprès des communes dans ce cadre. La commune de Blanquefort, sollicite aujourd'hui la participation financière de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention nature, de cette action inscrite au contrat de co-développement 2018-2020, à hauteur de 3 000 €, soit 47,5 % du budget global prévisionnel.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
46**

**Blanquefort -Travaux du plan de gestion du domaine de Tanaïs -  
Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention  
d'investissement - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-640**

La commune de Blanquefort s'est engagée dans la préservation de ses espaces naturels en mettant en œuvre un plan de gestion du domaine de Tanaïs, espace naturel sensible. Ce type d'actions s'intègre à la "stratégie métropolitaine d'aménagement écologique", qui dans le cadre du règlement d'intervention nature, permet à Bordeaux Métropole de porter une expertise et un accompagnement financier auprès des communes qui réalisent des plans de gestion écologique. La commune de Blanquefort, sollicite aujourd'hui la participation financière de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention nature, de cette action inscrite au contrat de co-développement 2018-2020, à hauteur de 2000 € soit 40% du budget prévisionnel HT.

**Unanimité**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
47**

**Blanquefort - Espace test agricole Tanaïs - Contrat de co  
développement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2018-641**

La commune de Blanquefort met à disposition de l'association Porte-Greffe un site de couveuse

agricole, visant à accompagner des porteurs de projet agricoles. Ce site nécessite des aménagements divers, en vue d'y améliorer les conditions d'exploitation et d'accompagnement. Une subvention d'investissement est proposée à hauteur de 12000 €, soit 50 % du budget prévisionnel global HT.

**Unanimité**

**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH 48**      **Aménagement d'ouvrages routiers pour le franchissement de la petite faune sauvage - Demande de subvention - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-642**

Dans le cadre de sa politique Nature et de ses compétences environnementales, Bordeaux Métropole réalise des travaux d'aménagements sur 9 ouvrages d'art métropolitains identifiés comme posant un obstacle aux déplacements de la petite faune sauvage peuplant son territoire. Ces travaux d'aménagements sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Cette délibération vise à autoriser le Président à solliciter ce cofinancement et valider le plan de financement prévisionnel.

**Unanimité**

**Voirie - Domaine public - Sécurité et réglementation du domaine public - M. Patrick Pujol**

**Monsieur PUJOL 49**      **Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) de la commune de Talence - Décision - Adoption Délibération n° 2018-643**

Sur demande de la mairie de Talence, Bordeaux Métropole a élaboré le Plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) de cette commune, en collaboration avec l'ensemble des services et les organismes représentatifs des personnes handicapées (pour tous types de handicap), les personnes âgées et autres usagers de la ville.

Cette délibération a pour objet de l'approuver.

**Unanimité**

**Monsieur PUJOL 50**      **FIC - Fonds d'Intérêt Communal-2015-2020- Recalage de la programmation - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-644**

Par délibération 2015/0296 du 29 mai 2015, le Conseil métropolitain fixait la programmation initiale des projets inscrits au Fonds d'intérêt communal pour les années 2015-2018. Conformément aux engagements pris lors de cette délibération, il est proposé au moins une fois par an un recalage de la programmation afin d'amender la liste des opérations programmées et d'ajuster le montant de ces opérations en fonction des prévisions affinées ou des coûts réels constatés.

Cette année 2018, le recalage de la programmation se fait sur l'enveloppe complète de la mandature telle que votée au budget primitif 2017 (167,8 M€) augmentée de l'impact du transferts des espaces dédiés aux déplacements MAPTAM pour les deux années 2019 et 2020 qui sera proposé au BP 2019 (+0,658 M€) soit un montant total de 168,480 M€ à programmer. Il aboutit à une programmation d'un montant prévisionnel de 167 M€, soit 99 % de l'enveloppe à

programmer.

## Unanimité

### **Equipements d'intérêt métropolitain (salle de spectacle, équipements culturels et sportifs) - Mme Agnès Versepuy**

**Madame  
VERSEPUY  
51**

**Construction d'un stade nautique métropolitain à Mérignac - Choix du mode de gestion - Création d'un groupement d'autorités concédantes entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac - lancement d'une concession de service public pour le financement, la construction et l'exploitation de l'équipement d'intérêt métropolitain - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-645**

Par délibération-cadre du 2 décembre 2016, Bordeaux Métropole a décidé de reconnaître l'intérêt métropolitain de la réalisation d'un stade nautique sur la commune de Mérignac et d'approuver le principe de la construction de cet équipement par Bordeaux Métropole selon des modalités de financement partagées avec la commune.

Après un travail collaboratif avec la commune de Mérignac, il est proposé d'approuver le choix du mode de gestion en concession de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation de l'équipement dans la durée.

Parallèlement, un groupement d'autorités concédantes entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac doit être créé afin de lancer la procédure de consultation. Des conventions seront par conséquent proposées au Conseil métropolitain pour définir les rôles et responsabilités et fixer les aspects juridiques et financiers au sein du groupement.

**MM. GUICHARD, ANZIANI, JOANDET, CHAUSSET et RAYNAL sont intervenus sur ce dossier.**

#### **Majorité**

**Abstention : Monsieur MILLET,  
Madame PEYRE;**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

N°52 non attribué

### **Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centre bourgs) - M. Michel Duchène**

**Monsieur  
DUCHENE  
53**

**Pessac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Ilot 6b - Cession d'un terrain métropolitain à la société anonyme SOLIHA Nouvelle Aquitaine - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-646**

Par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le

dossier de création – réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « centre-ville » de Pessac.

Par délibération n°2016-368 du 24 juin 2016, le Conseil métropolitain a approuvé la cession de l'îlot 6b à SOLIHA Nouvelle Aquitaine (ex SOLIHA Sud-Ouest) pour la réalisation d'un projet d'habitat participatif de 5 logements environ et d'un local d'activités.

Du fait de la spécificité de ce type de projet, le calendrier initial de cession est devenu caduc.

Ainsi, il convient donc d'autoriser la cession selon les nouvelles modalités tout en maintenant les prix de cession initiaux, adaptés des surfaces de planchers dorénavant précises. Pour confirmer ses engagements vis-à-vis de Bordeaux Métropole, la société anonyme SOLIHA Nouvelle Aquitaine a signé une convention de cession en septembre 2018. L'opération est estimée à 101 706 euros en recettes.

#### **Majorité**

**Contre : Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame  
BLEIN, Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**Monsieur  
DUCHENE  
54**

**Opération d'intérêt national (OIN) BORDEAUX EURATLANTIQUE -  
Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Etude d'impact  
- Avis de Bordeaux Métropole  
Délibération n° 2018-647**

Dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, l'Établissement public d'aménagement (EPA) est à l'initiative de la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel, qui couvre un périmètre de 128 hectares sur les communes de Bordeaux et Floirac.

D'un point de vue règlementaire, le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel a fait l'objet d'une délibération d'approbation par l'EPA Bordeaux Euratlantique lors de sa séance du 27 octobre 2017 et par Bordeaux Métropole lors de sa séance du 29 septembre 2017.

Compte-tenu du passage du dossier de création en dossier de réalisation de la ZAC, l'EPA a décidé d'actualiser l'étude d'impact de la ZAC Garonne Eiffel. Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde sollicite un avis de Bordeaux Métropole sur l'étude d'impact actualisée en conformité des articles L122-1, L122-1-1 et R 122-7 du Code de l'environnement.

**M. PUYOBRAU, Mme CASSOU-SCHOTTE et M. SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur  
ROSSIGNOL-PUECH, Madame  
BOUTHEAU, Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
JOANDET**

**Monsieur  
DUCHENE  
55**

**Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Aménagement de la plaque portuaire- Rénovation générale - Promenade du bassin n°1 - Confirmation de décision de faire - Autorisation  
Délibération n° 2018-648**

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de codéveloppement 2018-2020.

L'avancement de l'aménagement de la plaque portuaire (1ère phase : promenade du bassin n°1) permet de proposer la validation du jalon de confirmation de la décision de faire.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
56**

**Agence qualité construction (AQC) - Subvention de fonctionnement -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-649**

Dans le cadre de l'évaluation dite « expert » de la charte « Bien construire à Bordeaux Métropole », l'association Agence Qualité Construction (AQC) conduit une étude qualitative des bâtiments construits sur la métropole bordelaise basée sur la méthode du Dispositif REX Bâtiments performants.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 49 000 € à l'AQC. Cette subvention correspond à 56% du budget prévisionnel de 87 800 euros dont le détail figure en annexe 2 à la Convention.

**Unanimité**

**Monsieur  
DUCHENE  
57**

**Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Acquisition de terrains auprès de la SAS Bastide Niel - îlots B017 et B018 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-650**

A la suite de l'approbation du dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel en mars 2016, le projet est entré en phase opérationnelle.

Depuis, la Société par actions simplifiée (SAS) Bastide Niel, aménageur, poursuit ses missions, notamment de commercialisation des îlots et de réalisation des espaces publics de la ZAC. Conformément au Traité de concession signé en 2014 entre la Métropole et l'aménageur, le foncier métropolitain a été cédé à l'aménageur en avril 2017.

Parallèlement, en 2017, une médiation avec les représentants de Darwin, exploitants une partie de la Caserne Niel, s'est engagée. La discussion portait en partie sur les îlots identifiés B017 et B018, exploités en tant que skate park, dépôt Emmaus, activités associatives et sportives.

Au regard des usages installés sur ces deux îlots et afin de permettre la poursuite des activités développées sur ces emprises, en lien avec l'éco système Darwin, il a été proposé à Darwin de préserver les usages établis sur ces deux îlots.

Aussi, il est proposé l'acquisition des deux îlots B017 et B018 pour une superficie totale de 5 261 m<sup>2</sup>, auprès de l'aménageur, pour un montant de 3 000 000 € HT, TVA en sus soit 3 600 000 € TTC à imputer au budget principal de l'exercice 2019.

**Mme AJON et M. HURMIC sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JAY, Monsieur JOANDET, Madame RECALDE**

**Contre : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**Mobilité alternative - Mode doux - Covoiturage - PDE - Mme Brigitte Terraza**

**Madame TERRAZA  
58**

**Unis-Cité - Année 2018/2019 - Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Autorisation - Décision Délibération n° 2018-651**

L'association Unis-Cité, créée en créée en 1994 a pour objectif d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire d'une durée de 9 mois en Nouvelle-Aquitaine.

Un partenariat étroit entre l'association et la Métropole est engagé depuis 8 années autour du programme « Ambassadeurs du Vélo » qui consiste à mettre à la disposition de plusieurs communes et de la Métropole, une brigade de volontaires pour promouvoir et développer l'usage du vélo auprès de tous les publics.

L'objet du présent rapport est de renouveler le soutien de Bordeaux Métropole à l'association Unis-Cité et d'approuver les termes de la convention annexée ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement de 49 000€ conformément aux modalités établies, pour l'année 2018, en plus d'une bourse de 17 222 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires.

**Unanimité**

**Habitat - Logement - Politique de la ville - M. Jean Touzeau**

**Monsieur TOUZEAU  
59**

**Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)- Insup - Financement 2018 du projet ' l'Art d'agir-Proccrea (Projet collectif de création artistique) ' au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-652**

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale. Le soutien financier peut porter sur un projet individuel ou des actions collectives. Dans ce cadre, le

projet associatif de l'Insup propose un accompagnement social des jeunes à travers l'élaboration d'un projet collectif de création artistique "L'Art d'agir".

Au titre des actions collectives financées par le Fonds d'aide aux jeunes, Insup sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 3 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 147 202 €.

La participation au titre du FAJ de Bordeaux Métropole représente 2,04 % du budget global (annexe B à la délibération).

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
60**                      **Bordeaux - Cité Claveau - Rénovation générale - Confirmation de  
décision de faire - Autorisation  
Délibération n° 2018-653**

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

L'avancement du réaménagement de la Cité Claveau permet de proposer la validation du jalon confirmation de décision de faire.

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
61**                      **Projet d'habitat participatif ilot Gustave Flaubert, Pessac - Convention  
de partenariat - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-654**

La présente délibération vise à faire approuver la contribution métropolitaine au projet d'habitat participatif de l'ilot Gustave Flaubert dans le secteur d'aménagement Haut-Lévêque à Pessac et à habiliter Monsieur le Président à signer la convention partenariale entre Bordeaux Métropole, la ville de Pessac, la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) et Axanis.

**Unanimité**

**Monsieur  
TOUZEAU  
62**                      **Prévention spécialisée - Nouvelles modalités de charte de  
coopération - Validation - Signature  
Délibération n° 2018-655**

La prévention spécialisée constitue un mode d'action éducative essentiel en direction de jeunes et de groupes de jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés alors même que l'appauvrissement des relations structurantes entre jeunes et adultes et la disparition des références collectives se développent.

Elle est consacrée en tant que tel par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et associations de prévention spécialisée, qui inscrit son financement dans l'Aide sociale à l'enfance (ASE), confiée aux départements à l'occasion des lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983. Les clubs et associations de prévention spécialisée composés de professionnels et de bénévoles qualifiés et expérimentés en assurent la mise en œuvre dans notamment la libre adhésion.

Le département de la Gironde a élaboré un Schéma départemental de la prévention spécialisée pour la période 2017-2022. Il définit le public et les territoires ciblés ainsi que les règles de mise en œuvre de l'action des organismes de prévention spécialisée, dans la continuité des orientations définies par le Département dans la charte de la prévention spécialisée signée en décembre 2013.

### Unanimité

**Monsieur  
TOUZEAU  
63**

**LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE (La Fab) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2018 - Exercice 2017 - Information  
Délibération n° 2018-656**

La fabrique de Bordeaux Métropole dispose désormais d'outils pour œuvrer à la mission confiée par la Métropole depuis 2012, qu'il s'agisse de conventions et d'avances financières (14 à fin 2017), d'instances de gouvernance et de travail et de moyens humains (30 personnes). Les modalités d'exercice du contrôle analogue incombant à la Métropole et prévues par les statuts et le règlement intérieur ont été respectées. Les élus métropolitains et sa Direction générale valorisation du territoire (DGVVT) ont participé aux instances de gouvernance et de travail.

Sur le plan des indicateurs financiers de l'exercice 2017, le résultat d'exploitation hors concession se replie de 36 K€ pour atteindre + 19 K€. Le résultat financier fléchit de 13 K€ pour s'afficher à + 52 K€. Le résultat exceptionnel croît de 2 K€ pour être quasiment nul. L'impôt sur les sociétés s'allège de 22 K€ pour s'élever à 8 K€. Le résultat net qui en découle diminue de 25 K€ pour parvenir à + 63 K€.

La ville de Martignas-sur-Jalle est la seule ville de Bordeaux Métropole à ne pas avoir intégré le capital de la SPL.

La Société publique locale (SPL) est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de la SPL est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

En 2018, la SPL poursuit la conduite des opérations propres qui lui sont confiées par la Métropole et le développement des 4 concessions. Le résultat net prévisionnel est évalué à + 28 K€.

### Communication effectuée

**Monsieur  
TOUZEAU  
64**

**InCité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte en application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2018 - Exercice 2017 - Information  
Délibération n° 2018-657**

InCité exerce à la fois des activités d'aménageur et de bailleur (1 906 logements, des locaux commerciaux et d'autres locaux).

Le chiffre d'affaires hors concession a continué en 2017 sa progression essentiellement par la gestion locative. L'exercice 2017 est la troisième année pleine d'activité de la concession 2014/2020 de requalification du centre historique de Bordeaux. Les animations d'opérations d'amélioration de l'habitat privé, OPAH RU HM (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain et Hôtels meublés) de Bordeaux, OPAH RU ORI et PIG 2 (Projet d'intérêt général) de la Métropole, sont poursuivies.

L'exercice 2017 s'est traduit par un résultat d'exploitation toujours positif (+ 580 K€) mais en baisse (- 274 K€) et contrasté au vu de la dégradation de cet indicateur sur l'activité aménagement (- 250 K€), de la légère baisse de l'activité bailleur (- 38 K€) et de l'amélioration du résultat d'exploitation lié à la structure (+ 14 K€).

L'agrégation du résultat d'exploitation (+ 580 K€), du déficit financier (- 665 K€), du résultat exceptionnel (+ 662 K€) et de l'impôt sur les sociétés (charges de 117 K€) aboutit à un résultat net de + 460 K€, en progression de 124 K€, soit + 37 % par rapport à 2016.

La situation financière de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEMLE) demeure correcte à fin 2017.

Durant l'exercice 2018, le développement patrimonial et les opérations d'aménagement se poursuivront. Une nouvelle OPAH RU HM 2017-2022 de Bordeaux, notifiée en 2017, sera développée en 2018. Par ailleurs, la Société économie mixte locale (SEMLE) poursuivra la réflexion sur un plan stratégique d'activité.

**M. JAY, Mmes TOUTON et CASSOU-SCHOTTE sont intervenus sur ce dossier.**

#### **Communication effectuée**

**Monsieur  
TOUZEAU  
65**                      **BORDEAUX MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (BMA)- Rapport des  
administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article  
L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.  
Rapport 2018 - Exercice 2017 - Information  
Délibération n° 2018-658**

Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est en mandat (80,02 M€, soit un repli de 8,7 % par rapport à l'exercice 2016). Par ailleurs, les opérations propres apportent une contribution importante au résultat de l'exercice 2017. Cet exercice est marqué par le maintien d'un bon niveau d'activité et le dénouement favorable d'opérations propres engagées en 2012. L'opération de construction de l'îlot 6 de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Quai Chaigneau-Bichon à Lormont, les opérations Queyries à Bordeaux et l'îlot 2 de Mérignac ont été vendus. Les logements sociaux pour étudiants et le foyer de jeunes travailleurs de Ferbos de l'îlot Santé Navale ont été livrés à leur gestionnaire et produisent des loyers à compter d'août 2017. Trois grandes opérations d'aménagement urbain sont en phase de clôture et une, la ZAC Mérignac Centre-ville, est en cours de réalisation. Quant à la ZAC Bastide Niel, l'opération est portée par une société ad-hoc constituée à cet effet en 2015.

Sur le plan financier, l'année 2017 se traduit par une baisse du résultat d'exploitation (- 41 K€), compensée par une hausse du résultat exceptionnel (+ 27 K€), une quasi-stabilité du résultat financier et une baisse de la charge d'impôt sur les sociétés (- 63 K€). Il en ressort une hausse du résultat net de l'exercice 2017 (+ 47 K€) qui atteint + 934 K€ et une amélioration du taux de rentabilité porté à 23,7 %. La situation financière de BMA est saine.

**M. JAY est intervenu sur ce dossier.**

#### **Communication effectuée**

**Développement durable (agenda 21, Plan climat - Transition énergétique - Réseau de chaleur) - Mme Anne Walryck**

**Madame WALRYCK 66**                      **Société AVIA GIS - Partenariat pour développer et tester un logiciel d'appui à la lutte intégrée contre les nuisibles - Convention - Décision - Autorisation de signature**  
**Délibération n° 2018-659**

Convention de partenariat avec la Société Avia Gis pour participer au développement et aux tests d'un logiciel d'appui à la lutte intégrée contre les nuisibles

**Unanimité**

**Madame WALRYCK 67**                      **Convention de recherche et développement partagés entre Bordeaux Métropole et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) relative à l'apport de la géothermie très basse énergie dans la planification énergétique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature**  
**Délibération n° 2018-660**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie, la géothermie très basse énergie constitue une filière aujourd'hui confidentielle et qui pourrait connaître un développement important sur le territoire de Bordeaux Métropole. Elle permettrait de répondre à un objectif de production de chaleur et de froid à partir d'une ressource d'énergie renouvelable durable et locale et de contribuer à diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain dans des secteurs qui y sont très sensibles. Dans ce contexte, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et Bordeaux Métropole ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développements partagés d'une durée de trois ans et visant à développer cette filière. Ce programme est constitué de trois axes principaux à savoir l'amélioration de la connaissance du sous-sol, l'identification et la quantification du potentiel à développer sur Bordeaux Métropole et l'accompagnement des porteurs de projets. Son financement est partagé et la part portée par Bordeaux Métropole fera l'objet d'une subvention de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature d'une convention de recherche et développement partagés définissant les termes et conditions techniques et financières par lesquels le BRGM et Bordeaux Métropole s'engagent à réaliser ce programme.

**Unanimité**

**Madame WALRYCK 68**                      **Accompagnement du dispositif des Juniors du Développement Durable - Mise en place des projets grand format avec les structures bénéficiaires - Décision - Autorisation de signature**  
**Délibération n° 2018-661**

Dans le cadre des Juniors du développement durable, il a été décidé d'accompagner et de soutenir la territorialisation des actions de sensibilisation au-delà du public cible (les écoles) en s'appuyant sur les projets « Grand format », appelés ainsi car s'ouvrant à tous publics au contact des enfants (structures périscolaires, établissements spécialisés, agents des collectivités territoriales...).

Pour ce faire, Graine Aquitaine leur offre la possibilité, via un accompagnement adapté à leurs besoins identifiés, de développer des projets d'EDD (Education au développement durable) pour pouvoir transmettre aux jeunes publics les clés de l'éducation au développement durable, tant au niveau des structures qu'en tant que personne relai à titre individuel.

Afin de formaliser cet accompagnement et de rappeler les engagements de Bordeaux Métropole d'une part et des structures bénéficiaires d'autre part, un projet de convention liant ces deux parties a été établi. ce projet de convention vous est proposé dans la présente délibération. Il s'agit juste d'une formalisation de ces partenariats qui n'entraîne aucune dépense.

### **Unanimité**

**Madame  
WALRYCK  
69**

**Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Regaz-Bordeaux - Rapport 2018 - Exercice 2016/2017 - Information au Conseil métropolitain  
Délibération n° 2018-662**

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur Régaz-Bordeaux, Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Depuis le 1er janvier 2015, en vertu de la loi MAPTAM, la compétence « concession de distribution publique de gaz » a été transférée à Bordeaux Métropole qui en est devenu le premier actionnaire en détenant 51.93 % du capital de la société.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale au cours de l'exercice comptable 2016-2017 (1er octobre 2016-30 septembre 2017) jusqu'au 30 avril 2018, date de la transformation de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) en Société par actions simplifiée (SAS).

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SAEML avec Bordeaux Métropole.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière consolidée de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SAEML Régaz-Bordeaux est annexée au présent rapport.

### **Communication effectuée**

#### **Collecte, tri et traitement des déchets - M. Dominique Alcala**

**Monsieur  
ALCALA  
70**

**Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte - Changement du calendrier hebdomadaire de collecte lié à la mise en place de la semaine de travail de 5 jours - Zone Centre (hors périmètre collecté de nuit) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-663**

Le plan santé et sécurité adopté en Conseil de Communauté du 9 juillet 2010 a prévu la mise en place d'une semaine de travail de 5 jours avec repos fixe du personnel le samedi en remplacement des repos tournants du lundi au samedi.

Elle a été expérimentée à partir du 6 février 2012 sur les communes de Bègles, Talence, Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac, Bordeaux Sud au-delà du cours de la Somme et Bordeaux Bastide. Elle est ensuite déployée sur l'ensemble des communes de la Métropole, à l'exception de Bordeaux, en 2016. Elle donne lieu à un bilan positif, tant du point de vue de l'accroissement de la qualité de service rendu à l'utilisateur, que de celui de la simplification dans l'organisation du service et de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Il est donc envisagé d'étendre le dispositif à la commune de Bordeaux, hors zone collectée de nuit. La modification de l'organisation nécessite de procéder à des changements de jours de collecte sans incidence sur les fréquences et horaires de passage de la benne.

Aussi, il est demandé de bien vouloir approuver cette extension du dispositif et valider les changements de calendrier de collecte proposés afin de lancer la mise en oeuvre du projet.

**Unanimité**

### **Relations internationales et coopération décentralisée - M. Michel Vernejoul**

**Monsieur  
VERNEJOU  
71**                      **Mise en place d'un évènement culturel dans le cadre des Journées nationales des diasporas africaines 2019 et de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux, et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-664**

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun) ont signé le 5 octobre 2016 un accord de coopération multithématique.

Depuis plusieurs années, la ville de Bordeaux organise des Journées nationales des diasporas africaines (JNDA), visant à échanger sur les prospectives, le rôle des femmes et l'entrepreneuriat culturel. Pour l'édition 2018, un volet culturel s'est ajouté à cet évènement, et a permis de valoriser la diversité, montrer une autre image de l'Afrique, dynamique, jeune et ouverte aux influences du monde.

Il est proposé de renouveler l'expérience, en organisant dans le cadre des JNDA 2019 un évènement culturel d'un nouveau genre.

Bordeaux Métropole s'y associera à hauteur de 35 000€ TTC.

**Unanimité**

### **Financements européens et suivi du contrat de plan Etat-région - M. Jean-Jacques Puyobrau**

**Monsieur  
PUYOBRAU  
72**                      **Talence - Opération de requalification du cœur de quartier de Thouars - Demande de financement - Décision - Autorisation Délibération n° 2018-665**

Cette délibération concerne les travaux de comblement du tunnel et d'aménagement d'un jardin public, qui était prévu dans le contrat de codéveloppement 2015-2017 de la ville de Talence. S'agissant d'une opération de renouvellement urbain, qui concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier Thouars à Talence, l'Union européenne est susceptible d'apporter son soutien financier, au titre de l'axe urbain du programme opérationnel Fonds européen de développement régional - Fonds social européen (FEDER - FSE) de la Nouvelle-Aquitaine pour 2014-2020.

**Unanimité**

## Métropole numérique - M. Alain Turby

**Monsieur TURBY 73**      **Soutien à l'organisation de la Fête de la Science 2018 - Association Cap Sciences - Demande de subvention d'une action spécifique - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-666**

Bordeaux Métropole mène depuis plusieurs années une politique d'animation numérique fondée sur des projets portés par la collectivité et des projets animés par des acteurs associatifs du territoire. Le projet « La Fête de la Science », porté par Cap Sciences, participe de cette politique. A l'occasion de la 27ème édition, Cap Sciences organise le « Village des Sciences » les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018, à Bordeaux.

Dans la large programmation de l'évènement figurera notamment la restitution d'ateliers issus de l'appel à projets « ateliers de sensibilisation du jeune public à la robotique », financés par Bordeaux Métropole.

**Unanimité**

**Monsieur TURBY 74**      **Association Pôle Aquinetic - Soutien à l'organisation de la manifestation ' B Boost ' - année 2018 - Demande de subvention d'une action spécifique - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2018-667**

Le pôle Aquinetic est un pôle de compétences en logiciels et technologies libres, créé en 2009. Son objectif est de promouvoir le développement d'une filière économique des technologies libres. Aquinetic est membre du Conseil national du logiciel libre (CNLL) et partenaire des pôles de compétitivité mondiaux Systematic Paris Région et Aerospace. Valley. Aquinetic qui se propose d'organiser la première édition de la convention B-BOOST qui aura lieu les 6 et 7 novembre 2018 à Bordeaux (Palais de la Bourse) avec, au programme, 90 conférences autour de l'open source, et un salon d'une trentaine de stands.

**Unanimité**

**Monsieur TURBY 75**      **Rapport d'activité Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2017 - Avis**  
**Délibération n° 2018-668**

Le Délégué de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public (DSP) du réseau haut débit en 2017, comportant un compte rendu technique, commercial et financier. Le conseil de Métropole du 15 juin 2018 a pris acte de la remise de ce rapport. La commission consultative des services publics locaux l'examinera avant la fin d'année.

Ce document est soumis au Conseil de Bordeaux Métropole, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toutes observations quant au bon déroulement du contrat de délégation de service public et au respect de ses engagements par le délégataire.

Les bons résultats du délégataire s'étaient traduits, sur 4 exercices, par l'activation de la clause de partage des gains de productivité sans que l'application de cette clause ne soit mentionnée dans son rapport. Le Conseil de Métropole avait, en conséquence, refusé de donner acte au Délégué de ses comptes rendus annuels. Sur l'exercice 2017, le délégataire a provisionné dans ses comptes la totalité de la contribution des 4 exercices.

Il est donc proposé au conseil de donner acte au délégataire de son compte rendu annuel au titre de 2017.

**Unanimité**

**Développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts - Mme Béatrice De François**

**Madame DE  
FRANÇOIS  
76**

**Villenave d'Ornon - Année 2018 - Subvention exceptionnelle pour la  
manifestation de la Grande transhumance urbaine du 6 au 7 octobre  
2018 - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2018-669**

La commune de Villenave d'Ornon organise les samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 une grande transhumance urbaine sur 33 kms à travers la métropole pour marquer la 10e transhumance qu'elle organise traditionnellement pour acheminer les brebis à travers les prairies bocagères de sa commune. Pour ce faire, elle s'associe à la ville de Blanquefort (qui organise également une transhumance depuis 2011) ainsi qu'aux communes de Bordeaux et Bègles qui accueilleront chacune des étapes festives afin de promouvoir la filière ovine et le pastoralisme, de valoriser l'agriculture péri-urbaine et les circuits courts, la culture et le folklore régional. Une marche sur deux jours est organisée ainsi que des événements à chaque étape en partant de la Vacherie à Blanquefort.

Cette demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 55 000 € (soit environ 36,6 % du budget prévisionnel de cette manifestation estimée à 150 000 €) s'inscrit dans le cadre des projets nature-agriculture portés par Bordeaux Métropole.

**Unanimité**

**Madame  
CASSOU-  
SCHOTTE  
77**

**Proposition de vœu de soutien à l'appel pour un "pacte-finance-  
climat-européen"  
Délibération n°2018-670**

Proposition de vœu de soutien à l'appel pour un "pacte-finance-climat-européen"

**M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

Le Secrétaire de séance

M. ROSSIGNOL-PUECH